

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Villiers au Bouin, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. SAMEDI Daniel. Etaient présents : MM. SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, JUMELIN, JUSSEAUME, GABOUT, PELLEROT, Mmes BRUNET, LEDOUX, MARTIN, M. RIMBEAULT formant la majorité des membres en exercice. Absent excusé ayant donné pouvoir : M. ZALIVADNI a donné pouvoir à M. SAMEDI. Absent excusé : Mr DE BOUILLET. Absente : Mme BRIAND. M. PELLEROT a été désigné en qualité de secrétaire.

2022-1 Convention fonctionnement et utilisation site

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la communauté de la communes a engagé une démarche de mutualisation pour l'acquisition et la création de sites internet pour elle-même et les 28 communes qui la compose.

Une convention a été établie pour définir les conditions de fonctionnement et d'utilisation du site internet.

La communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire à sa charge l'intégralité des coûts suivants :

- La conception graphique de chaque site
- Les coûts de fonctionnement
- L'hébergement et le nom de domaine
- La maintenance
- Les mises à jour WORDPRESS

La commune à pour obligations :

- De respecter l'arborescence mise en place
- De contacter uniquement le prestataire de la Communauté de Communes pour procéder à toute modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

2022-2 Virement de crédit n°2

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'à la suite des décisions prises, il convient d'inscrire les crédits correspondants au BP 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	
023 virement section investissement 7000€	73224 fond départementale	- 7000€
<hr/>		
INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	
202 400 révision PLU	4900€	021 virement section fonctionnement 7000€
2184 413 tables salle	2100€	
	7000€	7000€

Le conseil municipal est informé :

- De l'augmentation de 10% par le traiteur JMG au 1er janvier 2023 des repas fournis
- De l'augmentation de la participation financière de la commune au service départemental d'incendie et de secours d'Indre et Loire (SDIS) pour l'année 2023 de 5,9% soit 1421€, elle s'élèvera donc à 25510 €

